****

**RÉPUBLIQUE TOGOLAISE**

Ministère de l’Economie

et des Finances

**SECRETARIAT GENERAL**

**-----------------------**

**DIRECTION DES ASSURANCES**

**Sollicitation publique de manifestations d’intérêt**

APPEL A MANIFESTATION D’INTERET (AMI)

Stratégie de développement du secteur des Assurances au Togo

*AMI N°845/MEF/SG/DA/2024*

1. Le Ministère de l’Economie et des Finances dispose, sur le compte de la Direction Nationale des Assurances » ouvert à la BCEAO – Lomé, des fonds, afin de financerla rédaction de la stratégie de développement du secteur des Assurances au Togo*,* et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit marché de services de prestations intellectuelles.
2. Les services concernent la rédaction de la stratégie de développement du secteur des assurances au Togo et sa mise en œuvre par le Ministère de l’Economie et des Finances / Direction des Assurances, autorité de tutelle des assurances et ce, en harmonie avec les autres secteurs composés de trois phases.

* **Phase 1 : L’état des lieux**

Le diagnostic stratégique du secteur et du régulateur en prenant en compte les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités.

* **Phase 2 : L’élaboration du document proprement dit**

L’élaboration d’une stratégie de développement du secteur des assurances pour tous au Togo.

* **Le plan d’actions**

La proposition d’un plan d’actions efficace et efficient bien détaillé.

Le marché devrait s’étendre sur une durée maximum de 8 mois (3 mois pour la phase 1 et 5 mois pour les phases 2 et 3) à compter de la notification du marché. Le début de la mission est envisagé début 2025.

1. Les cabinets intéressés, disposants d’une expérience solide pour ce type de mission, sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les services.
2. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après[[1]](#footnote-1) :

* **la nature des activités du candidat** (05 points pour le cabinet œuvrant dans le domaine de rédaction de la stratégie de développement et **le nombre d’années d’expérience** (01 point pour année d’expérience inférieure à 5 ans, 3 points pour année d’expérience comprises entre 5 et 10 ans et 5 points pour l’année d’expérience supérieure à 10 ans). *[Score total maximal 10 points].*
* **les qualifications du candidat dans le domaine des prestations** (soit 5 points par mission similaire, (03 missions de rédaction de la stratégie de développement d’une entité publique ou privée et 03 missions de rédaction de la stratégie de développement du secteur de l’économie et des finances au cours des dix dernières années, fournir les attestation de bonne fin d’exécution) *[Score total maximal 30 points].*
* **les références du candidat concernant l’exécution de marchés analogues** (8 points par référence similaire (5 missions minimum de rédaction de stratégie de développement du secteur des assurances ou équivalents). Fournir les attestations de bonnes fins d’exécution *[Score total maximal 40 points].*
* **L’organisation technique et managériale du cabinet** (10 points)
* **Les qualifications générales pour la mission** : (10 points)

(3 points par administrateur des assurances BAC +5 et (6 points maximum) 2 points par technicien des assurances BAC+2/3 (4 points maximum).

1. Les candidats devront joindre à leur manifestation d’intérêt les pièces administratives suivantes :

. Carte d’immatriculation fiscale ou équivalents ;

. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;

. Quitus fiscal datant de moins d’un (01) an ou l’attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;

. Attestation d’inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois

. Quitus social datant de moins de trois (03) mois ;

. Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation ;

1. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations de manière claire et succincte sur un maximum de 50-70 pages. Les candidats peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Si un candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d’Intérêt doit inclure :

. Une copie de l’accord de Groupement conclu par l’ensemble de ses membres ou

. Une lettre d’intention de constituer un Groupement signée par tous ses membres et accompagnée d’une copie de l’accord de Groupement proposé. En l’absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-Traitants. Les références et qualifications des Sous-Traitants ne sont pas prises en compte dans l’évaluation des candidatures.

1. Une liste restreinte composée d’au plus six (06) soumissionnaires présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter la mission sera établie par l’Autorité Contractante ; ces soumissionnaires présélectionnés seront ensuite invités à présenter leur propositions techniques et financières et un soumissionnaire sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et le coût.
2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l’adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 08h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 000.

**Ministère de l’Economie et des Finances**

**Personne Responsable des marchés Publics (PRMP), 2ème étage, Porte 02 bis de l’immeuble de la Direction du Matériel et de Transit Administratif, Tél : 22 21 22 66 ou 22 21 22 67.**

1. Les manifestations d’intérêt doivent être déposées à l’adresse ci-dessus en un original et trois (03) copiésphysiques et une version électronique (CD ou clé USB) rédigées en français, et déposées sous plis fermés en la même adresse au plus tard le **27 décembre 2024 à 9H 00 TU***.*

Les enveloppes fermées devront porter la mention suivante :

A l’attention de la Personne Responsable des Marchés Publics,

« Manifestation d’intérêt pour le recrutement d’un cabinet pour la rédaction de la stratégie de développement du secteur des assurances au Togo »

« A N’OUVRIR QU’EN SEANCE D’OUVERTURE DES PLIS »

1. Les manifestations d’intérêt seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister le même jour à 9 heures 30 minutes dans la salle de délibération de la **DMTA** à l’adresse ci-dessus mentionnées.
2. Les soumissionnaires sont informés que leurs propositions financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l’Economie et des Finances au <https://finances.goov.tg>. Dans le cas contraire, leurs propositions seront redressées.

La personne Responsable des Marchés Publics

**Koffi Mawuéna AMEGAVI**

1. [↑](#footnote-ref-1)